

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h30

compte rendu

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Rapport Annuel 2019 (RPQS)

Date : Jeudi 17 septembre 2020

Lieu : Siège du SIDERM à **SPAY**

Début de séance : 11h00

Fin de séance : 12h45



DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le dix-sept septembre deux mille vingt, à onze heures, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du trois septembre deux mille vingt, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. La Présidente du SIDERM, Madame Martine RENAUT, en a assuré la présidence et l'animation.

Présents :

Pour le SIDERM :

- ✓ Madame RENAUT Martine ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel ;
- ✓ Monsieur MOSER Jean-Claude.

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BRIHI Samir ;
- ✓ Madame BERTHELOT Mandy ;
- ✓ Madame BEN MOUSSA Nathalie.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

Excusés :

- ✓ Monsieur JOUSSE Pascal (SIDERM) ;
- ✓ Madame PAPIN Sandrine (ARS) ;
- ✓ Monsieur TROTTIER Morgan (DDT).

Madame Martine RENAUT ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**. S'agissant de sa première réunion de la CCSPL en qualité de Présidente nouvellement élue, elle souhaite qu'un tour de table soit fait afin que chacun se présente.

Elle s'enquiert ensuite de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera à **Monsieur Lionel HUBERT** d'être le secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2020

Madame Martine RENAUT demande s'il y a des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2- RAPPORT ANNUEL 2019

Madame Martine RENAUT laisse la parole à **Monsieur Samir BRIHI** pour la présentation du rapport annuel 2019.

Avant que **Monsieur BRIHI** s'exprime, **Monsieur Alain ANDRÉ** souhaite tout d'abord remercier les équipes pour le travail accompli durant cette période et notamment celle du confinement. « Elles aussi méritent les applaudissements des consommateurs » ajoute-il.

Monsieur Samir BRIHI commence la présentation du rapport annuel et propose aux membres de la commission de bien vouloir attendre la fin de la présentation pour poser leurs questions.

La présentation terminée, **Monsieur Alain ANDRÉ** remarque que ce document témoigne d'une volonté de transparence comme le souhaitent les consommateurs. Ensuite il s'enquiert du nombre de voix que représente Val de Sarthe.

Madame Mandy BERTHELOT lui répond que la Communauté de Communes du Val de Sarthe représente 11 membres.

Monsieur Alain ANDRÉ ajoute « 11 membres qui portent la même voix ? ».

Monsieur Alain ANDRÉ s'interroge sur le prix de revient du m³ produit en régie à 0,50 centime et indique que pour lui « l'eau ne payait pas que l'eau quand le tarif d'avant la facturait à 0,75 centime ».

Monsieur Jean-Claude MOSER fait remarquer que l'indice linéaire de pertes en réseau (ILP) a diminué.

Monsieur Alain ANDRÉ demande la définition d'un « abonné domestique. »

Monsieur Samir BRIHI lui répond qu'au sens de l'INSEE, les abonnés non domestiques sont représentés, par exemple, par des industriels ou des agriculteurs. Ce sont des professionnels utilisant l'eau pour leur activité. Il ajoute que dans les 502 abonnés non domestiques précisés page 5, il s'agit essentiellement d'industriels et de commerçants.

Concernant les réserves d'eau, **Monsieur Alain ANDRÉ** souhaite savoir si Le Mans Métropole en possède.

Monsieur Samir BRIHI lui répond qu'ils n'en ont pas encore mais celle-ci est prévue afin de se protéger d'une éventuelle pollution de l'Huisne. Le stockage permet au moins 24 heures d'autonomie. Le SIDERM est moins exposé au risque de pollution des nappes souterraines dans lesquelles il pompe l'eau. Le SIDERM dispose également d'environ 24 heures d'autonomie dans ses réservoirs.

Monsieur Alain ANDRÉ demande si les nappes dans lesquelles puisent le SIDERM sont libres ou captives.

Monsieur Jean-Claude MOSER lui répond qu'elles sont libres.

Monsieur Alain ANDRÉ évoque alors l'apparition d'une pollution par les nitrates et trouve cela inquiétant.

Monsieur Alain ANDRÉ indique avoir réagi fortement par écrit par rapport aux chiffres 2019 concernant les recettes indiquées dans le tableau pages 28 qui étaient incompréhensibles car aucune augmentation n'était prévue dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2018.

Monsieur Samir BRIHI confirme l'erreur et ajoute l'avoir rectifiée.

Madame Mandy BERTHELOT souhaite préciser qu'il s'agit d'un estimatif, que les chiffres sont ceux connus au 31/12 et qu'il faut bien faire la part des choses entre le réel (comptable) et le budgétaire. Elle ajoute que les chiffres réels peuvent être indiqués en le précisant dans le document.

Madame Martine RENAUT demande que le document soit modifié en ce sens.

Monsieur Alain ANDRÉ estime que les premiers mètres cubes desservis devraient être gratuits ou peu chers. Il trouve que l'abonné devrait payer plus cher l'eau pour remplir sa piscine que celle pour boire ou cuisiner. Il apprécierait qu'une réflexion soit menée sur une tarification qui récompense l'économie d'eau.

Madame Mandy BERTHELOT souhaite réagir sur la mise en place des contrats d'abonnement et en particulier sur l'absence de retour desdits contrats qui empêche la facturation.

Monsieur Alain ANDRÉ lui précise que cette information « fera l'objet d'un écrit dans le prochain bulletin de l'association ».

Monsieur Alain ANDRÉ rappelle qu'il est hostile à l'augmentation de la part fixe. Cette augmentation pénalise surtout les petits consommateurs ou ceux qui économisent l'eau.

Monsieur Alain ANDRÉ précise qu'à la page 29 du document, le chiffre 1 776 371 € ne lui semble pas correct.

Monsieur Samir BRIHI répond qu'il y a effectivement une erreur dans les chiffres, mais seulement dans le détail part exercice (2018 et 2019). Celle-ci sera rectifiée.

Monsieur Alain ANDRÉ trouve que le taux de renouvellement des réseaux est très bas en 2019.

Monsieur Samir BRIHI lui explique que le programme de travaux avait été budgétisé au plus bas car il s'agissait de la première tranche depuis le retrait de Le Mans Métropole porté par le budget du Syndicat. Ceci explique ce taux.

Monsieur Alain ANDRÉ souhaite savoir pourquoi le taux d'avancement de protection de la ressource n'est pas de 100%.

Monsieur Samir BRIHI lui indique que ce sont les chiffres de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Monsieur Alain ANDRÉ demande ce qu'il en est du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

Monsieur Samir BRIHI lui répond qu'en 2014, une étude avait été faite par l'ARS. Celle-ci regroupe l'ensemble des données du SIDERM ainsi que l'âge des conduites sur le SIDERM historique. Il ajoute que, suite à l'adhésion de la commune d'Ecommoy en 2018, 2 km de réseau ont été changés dès la première année.

Monsieur Alain ANDRÉ demande pourquoi le taux d'occurrence des interruptions de service non programmée a augmenté.

Monsieur Samir BRIHI lui répond que les indicateurs ont été redéfinis grâce à un meilleur retour de terrain.

Monsieur Alain ANDRÉ demande pourquoi le taux de réclamation est de 19,51 pour 1 000 alors qu'il était de 5,44 en 2018.

Monsieur Samir BRIHI lui indique que les explications sont à rechercher dans le document.

Monsieur Alain ANDRÉ s'interroge sur le taux d'information info-fuites qui est en baisse.

Monsieur Samir BRIHI lui répond qu'il y a effectivement moins de fuites.

Madame Mandy BERTHELOT déplore que les infos-fuites transmises aux abonnés demeurent souvent « lettre morte ».

Monsieur Alain ANDRÉ lui répond qu'il fera remonter l'information.

Monsieur Alain ANDRÉ fait remarquer qu'à la page 12 du rapport d'activité, dernier alinéa, il aurait été mieux d'écrire « de femmes et d'hommes » plutôt que l'inverse. OK il en est pris note.

Monsieur Alain ANDRÉ rappelle que ses observations ne remettent pas en cause la qualité des documents et le sérieux de l'équipe mais il pense qu'une attention particulière soit apportée lors de la relecture des documents.

Monsieur Samir BRIHI demande à Monsieur Alain ANDRÉ son avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019.

Monsieur Alain ANDRÉ émet un avis favorable sur le RPQS 2019. Par ailleurs, il réitère sa demande de réflexion sur une tarification qui permette une économie aux consommateurs qui économisent l'eau.

Monsieur Samir BRIHI en profite pour lui rappeler que la tarification de l'eau sera l'objet de la prochaine réunion du mois de décembre.

La séance étant terminée, **Madame Martine RENAUT** remercie les présents et notamment Monsieur Alain ANDRÉ.

La séance est levée à 12 h 45.